REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET Nº 75/448 du 9 Octobre 1975

portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE Ier : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE GRAND CROIX

Monsieur Josip Broz TITO, Président de la République Socialiste Fédérative de YOUGOSLAVIE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 OCTOBRE 1975

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-